



2026/01

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2026

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 8

Conseillers votants : 8

Etaient présents : Francis BOIZUMAULT, Laurence BERNARD, Frédéric BOISSINOT, Alain GUESDON, Francine CHENU, Jean-Pierre SEGUIN, Jean-Marc THUAU, Sonia BLIECK

Etaient absents : Sandrine MARTIN, Caroline GERVIER, Christian PERTUS

Etait excusé avec pouvoir : Néant

A été nommée Secrétaire de séance : Laurence BERNARD

L'An deux mille vingt-six et le 28 Janvier à 20h30, le conseil municipal de la commune d'ANNEPONT, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis BOIZUMAULT.

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal en date du 22 Décembre 2025**
- **Délibération : analyse des résultats du 3ème appel d'offres concernant la réhabilitation du bâtiment « Domaine du Moulin » en logement communal.**
- **Délibération : demande de subvention au titre de la DETR pour le projet de réhabilitation du bâtiment « Domaine du Moulin » en logement communal.**
- **Délibération : demande de subvention au département pour le projet de réhabilitation du bâtiment « Domaine du Moulin » en logement communal.**
- **Questions diverses.**

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 Décembre 2025

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 22 Décembre 2025.
Après lecture, il n'y a pas d'observations. Ce dernier est approuvé à l'unanimité par les membres présents du conseil municipal.

Délibération n°D2026012801 : analyse des résultats du 3ème appel d'offres concernant la réhabilitation du bâtiment « Domaine du Moulin » en logement communal - Attribution du marché

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil : 11

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 08

Contre : 0

Abstentions : 0

DATE DE CONVOCATION :

23/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à 20 H 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOIZUMAUULT Francis, Maire.

PRESENTS : M. BOIZUMAUULT Francis, Mme CHENU Francine, M. BOISSINOT Frédéric, M. THUAU Jean-Marc, M. GUESDON Alain, M. SEGUIN Jean-Pierre, Mme BLIECK Sonia, Mme BERNARD Laurence

ABSENTS EXCUSES : Mme GERVIER Caroline, M. PERTUS Christian

ABSENTE : Mme MARTIN Sandrine

Madame BERNARD Laurence a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2025 déclarant le marché infructueux pour les lots 1,2a,2b,3,5,7,8,9a,9b suite au 1^{er} appel d'offres ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 octobre 2025 déclarant le marché infructueux pour les lots 1,2b,3,5,7,9a,9b suite au 2^{ème} appel d'offres ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 14/11/2025 et publié le 19/11/2025 dans SUD OUEST ;

Vu l'analyse réalisée par A40 Architectes, Maître d'œuvre, en application des critères énoncés dans le cahier des charges ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

• Lot 1 – VRD : GAUDY BONNEAU 17100 SAINTES

Montant du marché : HT 36 666,70 € TTC 44 000,04 €

• Lot 2a – Gros œuvre, enduits : A L M ALLAIN 17100 SAINTES

Montant du marché : HT 222 817,84 TTC 267 381,40 €

• Lot 2b – Charpente, couverture, zinguerie : SARL MS HILLAIRET ET FILS 17100 SAINTES

Montant du marché : HT 31 788,22 € TTC 38 145,86 €

• Lot 3 – Menuiseries extérieures : SAS GEAY MENUISERIE 17100 SAINTES

Montant du marché : HT 20 982,00 € TTC 25 178,40 €

• Lot 4 – Serrurerie : SARL A T M 17240 PLASSAC

Montant du marché : HT 21 553,70 € TTC 25 864,44 €

• Lot 5 – Menuiseries intérieures : SAS MS HILLAIRET ET FILS 17100 SAINTES

Montant du marché : HT 21 235,73 € TTC 25 482,87 €

• Lot 6 – Plâtrerie, Faux plafonds : SARL PARIS XAVIER 17260 CRAVANS

Montant du marché : HT 22 990,00 € TTC 27 588,00 €

• Lot 7 – Revêtements de sols, faïences : RENOUD-GUIMARD 17100 SAINTES

Montant du marché : HT 14 234,77 € TTC 17 081,72 €

• Lot 8 – Peintures : GADOUD BRAUD 17442 AYTRE

Montant du marché : HT 16 300,00 € TTC 19 560,00 €

• Lot 9a – CVBPS, Plomberie : BINAUD THERMIQUE ELECTRICITE 17160 MATHA

Montant du marché : HT 29 220,73 € TTC 35 064,88 €

• Lot 9b – Electricité : SARL KAUF'ELEC 17300 ROCHEFORT

Montant du marché : HT 13 818,79 € TTC 16 582,55 €

- D'autoriser le Maire à signer les marchés attribués ci-dessus.

- Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2026.

Délibération n°D2026012802 : Demande de subvention au titre de la DETR pour le projet de réhabilitation du bâtiment « Domaine du Moulin » en logement communal.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil : 11

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 08

Contre : 0

Abstentions : 0

DATE DE CONVOCATION :

23/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à 20 H 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOIZUMAULT Francis, Maire.

PRESENTS : M. BOIZUMAULT Francis, Mme CHENU Francine, M. BOISSINOT Frédéric, M. THUAU Jean-Marc, M. GUESDON Alain, M. SEGUIN Jean-Pierre, Mme BLIECK Sonia, Mme BERNARD Laurence

ABSENTS EXCUSES : Mme GERVIER Caroline, M. PERTUS Christian

ABSENTE : Mme MARTIN Sandrine

Madame BERNARD Laurence a été élue secrétaire de séance.

Projet : Le projet porte sur la réhabilitation d'un ancien bâtiment situé Domaine du Moulin, jouxtant les 2 logements locatifs existants et la mairie. Ce bâtiment sera réhabilité en un logement locatif de type 4 sur 2 niveaux.

Montant total des travaux HT : 465 000€

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat DETR	30 %	139 500,00
Etat DSIL		
Etat – Fonds vert		
Conseil départemental	30 % (Sur un plafond de 400000 €)	120 000,00
Conseil régional		
Union européenne		
Autre		
Sous-Total financement public (80 % maximum)		259 500,00
Fonds propres		
Emprunts		205 500,00
Sous-total collectivité		205 500,00
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)		465 000,00

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération

Délibération n°D2026012803 : Demande de subvention au département pour le projet de réhabilitation du bâtiment « Domaine du Moulin » en logement communal.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil : 11

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 08

Contre : 0

Abstentions : 0

DATE DE CONVOCATION :

23/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à 20 H 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOIZUMAULT Francis, Maire.

PRESENTS : M. BOIZUMAULT Francis, Mme CHENU Francine, M. BOISSINOT Frédéric, M. THUAU Jean-Marc, M. GUESDON Alain, M. SEGUIN Jean-Pierre, Mme BLIECK Sonia, Mme BERNARD Laurence

ABSENTS EXCUSES : Mme GERVIER Caroline, M. PERTUS Christian

ABSENTE : Mme MARTIN Sandrine

Madame BERNARD Laurence a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de réhabilitation d'un ancien bâtiment situé Domaine du Moulin jouxtant les 2 logements locatifs existants et la mairie. Ce bâtiment sera réhabilité en un logement locatif de type 4 sur 2 niveaux. Le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 465 000€ HT. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention du Département à hauteur de 30% (avec un coût HT de travaux plafonné à 400000€).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adopter l'opération.
- De solliciter pour ce projet une subvention auprès du Département.
- D'approuver le plan de financement joint en annexe.
- D'autoriser le maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

PLAN DE FINANCEMENT

- Coût total HT des travaux	465 000,00 €
- Subvention du Département sollicitée au taux de 30 %.....	120 000,00 €
(Coût des travaux plafonné à 400 000€/projet)	
- Subvention Etat DETR sollicitée au taux de 30 %	139 500,00 €
- Solde autofinancement (Fonds propres-emprunt)	205 500,00 €

Questions Diverses

- **Délibération n°D2026012804 : Frais de déplacement du Conseil Municipal des Enfants à l'Assemblée Nationale.**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil : 11

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 08

Contre : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à 20 H 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOIZUMAULT Francis, Maire.

PRESENTS : M. BOIZUMAULT Francis, Mme CHENU Francine, M. BOISSINOT Frédéric, M. THUAU Jean-Marc, M. GUESDON Alain, M. SEGUIN Jean-Pierre, Mme BLIECK Sonia, Mme BERNARD Laurence

Abstentions : 0

ABSENTS EXCUSES : Mme GERVIER Caroline, M. PERTUS Christian

ABSENTE : Mme MARTIN Sandrine

DATE DE CONVOCATION :

23/01/2026

Madame BERNARD Laurence a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le conseil municipal des enfants d'Annepont va effectuer un voyage à PARIS le 17 février 2026 pour visiter l'Assemblée Nationale.

7 enfants de l'école du SIVOS François Rabelais et 5 adultes les accompagnant participent au voyage.

Les accompagnants sont : 3 élus de la commune d'Annepont, la directrice de l'école François Rabelais et la bénévole encadrant le CME à l'initiative du projet. Les frais de transport en train pour le déplacement (aller/retour) à PARIS s'élèvent à 940,00€ pour l'ensemble des participants.

Monsieur le Maire propose au conseil que ces frais soient pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que les frais de déplacement à PARIS par le train pour le voyage du conseil municipal des enfants, d'un montant de 940,00€, seront pris en charge par la commune.

Les crédits seront inscrits à l'article 623 du budget 2026.

- **Présentation aux conseillers du nouveau lotissement « le Clos des Ecureuils » situé en centre bourg et comptant 10 lots.**
- **Une réfection d'une partie de la route menant aux « Blanchardières » est à envisager.**

Fin de séance à 22h30

Le Maire,
Monsieur Francis BOIZUMAULT



La secrétaire de séance,
Madame Laurence BERNARD



